

INFORMATION AUX FAMILLES

Devoirs faits s'adresse à tous les élèves volontaires qui s'engagent avec l'accord de leur représentant légal sur une période de vacances à vacances. Les élèves, encadrés par des personnels de l'établissement pourront alors réaliser les devoirs donnés par leurs professeurs. Ils bénéficieront de conseils d'organisation et méthodologiques qui leur permettront de progresser et/ou de gagner en autonomie. Travail en groupe ou individuel avec utilisation éventuelle du numérique sont destinés à faire progresser tous les élèves.

Ce programme s'inscrit dans le prolongement de la classe mais ne se substitue pas au travail à la maison.

Priorité sera donnée aux élèves à qui les professeurs recommandent la participation à ce programme.

A la fin d'un cycle, les parents pourront demander l'arrêt, l'inscription, la réinscription de l'élève.

Devoirs faits est mis en place sur le temps scolaire sur les créneaux ci-dessous et les lundi, mardi, jeudi de 17h15 à 18h. **A 18h, les élèves devront regagner leur domicile par leurs propres moyens, les transports scolaires quittant l'établissement à 17 heures.**

Le règlement intérieur de l'établissement s'applique à ce temps d'accompagnement. Toute absence ponctuelle devra être justifiée par écrit par le responsable légal.

La Principale B. ROBERT GUILHEM

✂-----

Coupon réponse à remettre au secrétariat au plus tard le lundi 30 septembre

Pour la période 1 : du 30 septembre au 18 Octobre 2019

L'élève en classe de

s'engage à participer à devoirs faits. (veuillez entourer le ou les créneaux choisis sur le tableau ci-dessous en fonction de la classe)

horaires	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
11h30/12h15	6A- 6C- 6E 4E- 4F	6A- 6B- 6D 5A- 5C 4B- 4C- 4E 3A	6D- 6E 5B- 5D- 5E 4B- 4D 3B (SB)- 3C	6B- 6C 5A- 5D 3B (SA)- 3C
13h/13h45	4C- 4D	5D- 5E 4A- 4F 3B- 3C		5B- 5C
16h05/17h	3D- 4A			
17h15/18h	Toutes classes	Toutes classes	Toutes classes	

ne souhaite pas participer à *devoirs faits* - motif :

Fait à, le signature du représentant légal :